

LISTE DES SALARIES ETRANGERS SOU MIS A L'AUTORISATION DE TRAVAIL *

Conformément à l'art. D8254-2 du Code du Travail

* Tout salarié ressortissant d'un pays autre que ceux listés ci-dessous :

Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Lichtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, République Tchèque

Je soussigné, (Nom et Prénom) :

Fonction :

agissant en qualité de représentant de la société :

Raison sociale:

N° Siret :

Adresse 1 :

Adresse 2 :

N° TVA intracommunautaire :

Adresse 3 :

Atteste sur l'honneur que la société **emploie** les salariés suivants soumis à l'autorisation de travail en France. Cette liste a été établie à partir du registre unique du personnel :

Nom	Prénom	Nationalité	Date d'embauche	Type du titre valant autorisation de travail	Numéro du titre valant autorisation de travail

Je m'engage à renvoyer au donneur d'ordre le présent document mis à jour dès qu'une modification interviendra dans la composition du personnel employé.

Fait à :

Le :

Cachet et signature du dirigeant
de l'entreprise prestataire